

SANTÉ AU TRAVAIL OU LA PEUR DU DIAGNOSTIC

La direction de BPCE a décidé en mai 2011 de réunir la Commission Paritaire Nationale sur la santé au travail.

Nous avons alors proposé un cahier de revendications complet et précis, que nous avons adressé à tous les membres de cette CPN (direction et autres organisations syndicales) en vue d'avoir un débat collectif sur ces propositions très concrètes.

Nous avons réclamé que soit mis en œuvre le principe de précaution, comme dans tout ce qui touche à la santé publique. Lorsqu'un système est virtuellement porteur de risques graves pour la santé des personnes, on le suspend en attendant la confirmation ou pas de sa nocivité. C'est ce que nous demandons pour la pratique du benchmark... En vain !

Le mandat de Jean-Michel Lambert, Monsieur « Santé au travail » du groupe BPCE, apparaît très clairement limité : On ne parle ni de la politique de distribution, ni des méthodes managériales comparatives !

Chacun l'aura compris, il s'agit pour nos patrons de se hâter lentement et donner l'impression qu'un grand chantier sur les risques psycho-sociaux est en cours... sans bouleverser quoi que ce soit. Et le thème choisi pour l'actuel groupe de travail, « l'évaluation de la charge de travail », est parfait pour une prise de tête aussi longue que virtuelle.

Hélas, notre contestation de cette méthode de travail qui occulte les vraies situations d'urgence n'a pas recueilli l'unanimité des autres organisations syndicales. Il n'y eut que la CGT, et à un moindre niveau le SU/UNSA, pour s'associer à notre position.

Nous avons alors demandé quel était l'objectif final de ce travail de groupe.

Pour les patrons, il s'agit d'une simple démarche d'évaluation mathématique de la charge de travail afin de « vérifier si nos alertes de surcharge grandissante de travail » sont justifiées ou pas ?

Pour Sud, il est indispensable d'aborder la notion de charge de travail dans toutes ses dimensions :

- Ce qu'il faut faire
- Ce que ça nous fait
- Ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas

Nous avons souligné la nécessité de donner la possibilité permanente aux équipes de travail d'évaluer elles-mêmes cette charge, au lieu de se fier à des tableaux gestionnaires construits par une direction centrale déconnectée du monde réel.

Pour J.M. Lambert, la méthode de travail consiste à aborder complètement la charge de travail (mais sans préciser ce que l'on prend en compte), puis à réunir une CPN devant aboutir à un accord sur des actions concrètes d'évaluation, avant de passer à un autre thème.

Nous intervenons pour rappeler que **la santé au travail doit s'envisager globalement dans toutes ses dimensions. BPCE en a choisi une seule : la charge de travail. Or, il y en a bien d'autres : management, politique commerciale, etc., toutes reliées les unes aux autres.** On ne peut pas isoler des solutions par domaine car toutes les décisions sont interactives.

Nous en sommes actuellement au listage fastidieux des facteurs influant sur la charge de travail triés par domaines particuliers (exigence, compétence, changement, complexité du travail, etc.). On y trouve bien le facteur « organisation du travail », mais sans aucune remise en cause, l'approche métier/conseil/qualité est occultée. Nous avons donc demandé que soient rajoutés :

- ☞ Les méthodes de vente
- ☞ Le tri des tâches (avec notamment, pour les commerciaux, l'abandon du conseil au profit de la survente)
- ☞ Les règles de métiers (collectives, individuelles)
- ☞ Les valeurs (personnelles et collectives)
- ☞ La possibilité d'une expression collective sur le travail.

**Prochaine réunion « Tempête sous un crâne » :
le 1er mars**

L'exécutif national Paris, le 1^{er} mars 2012
J.Bonnard - M.Brugnooe - D.Gilot - J.L.Kerenflec'h - J.F.Largillière - B.Meyer -
J.L.Pavlic - C.Perrin - S.Rodier - P.Saurin
n°4-2012

Union
syndicale
Solidaires

